

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Partenariat tarifaire
pour l'accès à la
piscine des Rougeaux
avec la ville de Misy-
sur-Yonne**

N° D_163_2023 (Service des Sports et de la Vie Associative)

L'an deux mil vingt-trois, le 04 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 28 novembre deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. BELEK représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. FELLAH représenté par M. REGUIG, Mme IN représentée par M. ESPARRAGA, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par Mme CORNEILLAN, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Secrétaire de séance : M. STUTZ.

.....

DATE
D'AFFICHAGE

05 décembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

Depuis 2011 la ville de Montereau a mis en place le dispositif aquapass à destination des communes qui le souhaitent.

Une convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable, permettant ainsi de faire bénéficier aux administrés de ces communes de toutes les prestations sportives de cet équipement nautique au même tarif que les Monterelais.

Afin d'harmoniser le calendrier de toutes les conventions Aquapass, il est proposé d'intégrer à ce dispositif une convention d'une durée de 18 mois du 1er janvier 2024 au 30 juin 2025 avec la commune de Misy-sur-Yonne.

Pendant toute la durée de la convention, la ville de Montereau facturera à la commune de Misy-sur-Yonne la différence de prix par habitant de ladite commune, entre le tarif Monterelais et le tarif extérieur pour l'accès à la Piscine des Rougeaux, sur la base des entrées effectivement comptabilisées.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 27 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 28 novembre 2023,

.../...

suite de la délibération n° D_163_2023

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat tarifaire avec la ville de Misy-sur-Yonne.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



James CHÉRON